

Attractivité des Aides-soignants L'illusion n'est pas à la hauteur des enjeux !!!

Mes cher(e)s camarades,

La Fédération des personnels des Services Publics et des Services de Santé FO a été reçue ce jour par Madame la Ministre des Solidarités et de la Santé dans le cadre du groupe de travail concernant la réingénierie des professions Aide-Soignant (AS) et Auxiliaire de Puériculture (AP). Suite à cet échange, la Ministre a pris la parole pour annoncer certaines mesures, sans pour autant en préciser les modalités techniques ou financières.

Les annonces sont les suivantes :

- **Création de la Prime Grand Âge de 100 € net par mois**, sans qu'elle soit pour autant sous tendue à l'obligation de suivre une formation spécifique, et **rétroactive au 1^{er} janvier 2020**.
- D'ici la fin de l'année 2020, **une nouvelle formation certifiante de 105 heures « accompagnement du grand-âge en équipe »** sera accessible aux aides-soignants travaillant auprès de nos aînés. Cette formation socle sera complétée d'un module complémentaire facultatif, d'une semaine, centrée sur les troubles cognitifs les plus lourds, l'ensemble correspondant au contenu actuel de la formation ASG.
- Suppression du concours d'entrées dans les Instituts de Formation Aide-Soignant, qui sera remplacé, dès le mois de septembre 2020, par « un système d'examen de dossier » « complété pour ceux qui auront été retenus par un entretien ». En 2021, une réflexion sera menée avec le Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation pour travailler sur la visibilité de ces formations en articulation avec la plateforme Parcours sup

- « Bascule » des AS ayant suivi la formation d'assistant de soin en gérontologie (ASG) sur la prime « grand âge ».
- Fin avril, un nouveau référentiel métier sera arbitré par le ministère avec la refonte des modules de formation.
- Allongement de la durée de la formation AS, par une répartition égale entre la formation pratique et théorique passant, de 41 semaines à 44 semaines.
- Réduction de la durée du cursus infirmier pour les AS ayant plusieurs années d'expériences.
- Création d'un fond spécial de prévention de 40 Millions € dédié au financement d'actions de prévention dans la fonction publique hospitalière.
- Sur la gestion des fins de carrière, un dispositif particulier devrait voir le jour pour les aides-soignants et agents des services hospitaliers qualifiés. Ils pourront opter pour un mi-temps payé à 75 % sur leurs deux dernières années de carrière et continuer à cotiser pour leur retraite à 100 %.
- **Création d'un grade de débouché en catégorie B pour les aides-soignants en fin de carrière.**
- Le projet de loi devrait être présenté au courant de l'été 2020, et une conférence nationale des métiers du grand âge sera ensuite organisée dans la foulée de la présentation du projet de loi.

La Fédération FO-SPS ne peut se satisfaire de ces annonces en trompe l'œil qui ne correspondent pas aux revendications que nous portons. Sur ce dossier spécifique comme sur l'ensemble des dossiers concernant les agents de la fonction publique hospitalière, la Fédération FO-SPS, exige l'ouverture de véritables négociations sur les salaires.

La Fédération FO-SPS déclare qu'il ne peut y avoir de nouvelles compétences, activités et responsabilités sans ouverture de négociation sur les grilles indiciaires de rémunérations. En l'état, la réingénierie des métiers d'aide-soignant et auxiliaire de puéricultrice, qui pourtant auront plus d'heures de formations et de compétences, n'apportera, aucun gain indiciaire durant toute leur carrière. C'est donc la continuité d'une absence manifeste de reconnaissance de la profession.

Par ailleurs, la Fédération FO-SPS dénonce la politique actuelle du gouvernement qui tente à de balkaniser les professionnels d'un même grade en fonction de leur service ou lieux d'affectation.

Cette volonté est notamment affichée par la création de primes dont l'éligibilité est soumise à des conditions n'ayant rien à voir avec les corps et grades détenus par les agents. La Fédération FO-SPS revendique également un traitement égalitaire pour les ASHQ.

La Fédération revendique l'attribution de la prime Grand Age à l'ensemble des Aides-soignants quelque-soit leur lieu d'affectation et la possibilité de cumul avec la prime ASG dans les EHPAD.

Les primes de « Territorialité », « Grand Âge », « de risques aux urgences »,.. sont autant d'éléments qui en disent long sur le mépris du gouvernement qui tente, par les disparités de traitement des uns et des autres, à diviser les agents.

La Fédération FO-SPS revendique à cet effet, un traitement égalitaire de l'ensemble des agents de la Fonction Publique Hospitalière.

Les soi-disant aménagements de fin de carrière ne sont que des leurres, au regard de la contre-réforme des retraites par points qui supprimera la catégorie active, et qui en y ajoutant l'âge d'équilibre, aboutira in-fine à faire travailler plus longtemps les hospitaliers.

De plus, le gouvernement n'a absolument pas abordé la problématique de l'insuffisance chronique des effectifs dans le secteur du Grand Age. C'est pourtant, l'un des points le plus prégnant en termes d'effets désastreux sur les conditions de travail et de santé des personnels.

Le ratio de 1 agent pour 1 résident est l'une des principales revendications de la Fédération FO-SPS.

Résister – Revendiquer - Reconquérir

Le Secrétariat Fédéral

Le 14 Février 2020